



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

N° DEL 2018.05.16/090

Le **mercredi 16 mai 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : URBANISME 4

Objet : Acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AR n°41.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation : 30/04/2018

Date : 30/04/2018

Affichage : 30/04/2018

Étaient représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale pouvoir à JALADE Jacques;
CIUPPA Marcel pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
HOLLARD Rémi pouvoir à PETELET Renée;
GRYZKA Romain pouvoir à PICAT RE Alessandro;
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno;

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Absents excusés :

KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Aurélie POYAU

Dans le cadre des futurs travaux d'élargissement et de sécurisation du carrefour du chemin de Fontchristiane (tranche 3), la commune et la CCB souhaitent mettre en œuvre de nouveaux dispositifs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, en remplacement des containers existants.

Pour disposer ces D.S.E de façon fonctionnelle pour la collecte, la commune souhaite acquérir une emprise d'environ 160 m² à prélever sur la parcelle AR n°41, appartenant à la copropriété « Les Mounières ».

Il a été proposé à la copropriété que l'acquisition de cette emprise au profit de la commune puisse se réaliser à l'euro symbolique, étant précisé que les frais d'établissement du document d'arpentage et acte notarié seraient à la charge de la commune.

Afin de compenser la cession à l'euro symbolique et les nuisances potentielles dues à l'installation des D.S.E, plusieurs aménagements seront réalisés par la commune autour de la copropriété, à savoir :

- aménagement d'une barrière végétale autour de l'aire du D.S.E ;
- aménagement d'une jardinière au niveau de la sortie de la copropriété ;

Ces aménagements ont été proposés sous forme d'Avant-Projet par les services techniques de la commune, et acceptés par la copropriété.

L'enfouissement des réseaux secs souhaité par la copropriété est déjà programmé dans le projet de « réfection et d'aménagement du carrefour de l'avenue du col de l'Izoard (Rd 902) et du chemin de Fontchristiane », et sera réalisé dans ce cadre.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant ce projet d'embellissement et d'aménagement des espaces publics,

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir cette emprise foncière,

Considérant l'accord donné par le syndic de la copropriété,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'engager l'acquisition d'une emprise de 160 m² environ à prélever sur la parcelle privée AR n° 41,
- D'accepter que cette acquisition s'effectue à l'euro symbolique, étant précisé que l'ensemble des frais d'actes et autres frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par la commune,
- D'accepter la réalisation de travaux et d'aménagements compensatoires comme précisés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



BRIANÇON

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2018
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 4 N° DEL 2018.05.16/090

**ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE AR N°41.**



